[...]'ABEILLE.

[...]ficial de l'Etat, de la Première [...] la Troisième Municipalité.
[...]rimé par J. Bayon.
NOUVELLE-ORLEANS:
[...]CREDI MATIN, [...] JUIN 1836.

POUR PRESIDENT.
[...] VAN BUREN.
[...]OUR VICE PRESIDENT:
[...] M. JOHNSON.

CREVASSE MORGAN.

[...]riosité que le desir de faire connaître au [...] manière exacte les dommages occasion[...] la crevasse qui s'est faite devant l'habitation [...] Morgan nous a engagé à nous rendre sur les [...] dans la journée d'hier, afin de pouvoir juger par [...] même si les bruits que l'on répandait sur ce dé[...] effroyable ne s'écartaient pas de la vérité; trois [...] d'heure avant d'arriver à l'endroit, les mugisse[...] des brisans nous indiquaient que nous devions [...] encore assez éloigné du lieu de cette catastrophe; [...] que nous avancions, le bruit des lames qui s'entrechoquaient d'une manière beaucoup plus distincte, nous annonçaient que dans peu d'instans nous arriverions à cet endroit de misère et de calamité! Nous fûmes épouvanté à la vue de ce lac formé en si peu d'heures sur ces plaines immenses, qui deux jours auparavant, semblaient promettre à la Louisiane une année d'heureuses moissons. En rendant compte de ce sinistre, c'est avec douleur que nous nous voyons obligé d'annoncer que nos concitoyens Lanaux, Dupuy, Dufau, Saul, Morgan et tant d'autres de nos respectables sucriers, vont se trouver, sinon totalement ruinés, du moins arriérés pendant des années.

La crevasse, telle qu'elle existe maintenant, est d'environ un arpent et demi de largeur, sur quinze à vingt pieds de profondeur, la masse d'eau qui en sort avec une force prodigieuse, a déjà couvert une vaste portion de terres environnantes, à une hauteur de trois à six pieds.

Les établissemens qui se trouvent sur l'habitation Morgan, n'ont pas été détruits comme on l'avait annoncé; une partie des barrières a été seulement enlevée. D'après le dire d'experts, tous les efforts que l'on fera pour arrêter cette crevasse seront inutiles; la baisse du fleuve pourra seule y porter remède.

Puisse ce grand désastre servir d'exemple aux habitans de cette paroisse, et les engager à prendre quelques mesures pour éviter à l'avenir de pareilles calamités.

Nous avons observé pendant la route, que le mauvais état de certaines parties de la levée au-dessous de l'habitation Cucullu fait craindre une autre crevasse, et nous croyons que si l'on n'y porte immédiatement des soins, ce malheur ne tardera pas à arriver.

En résumé, nous dirons que toutes les habitations qui se trouvent à plusieurs lieues de celle de Morgan, seront probablement submergées avant ce soir, et les récoltes détruites entièrement.

LES CREEKS.

Dans notre feuille de Lundi dernier nous avons annoncé que le maître de poste de Columbus, M. James Van Ness, avait expédié un parti d'Indiens amis pour tacher de recouvrer les malles contenant le courrier lesquelles avaient été probablement abandonnées sur la route après l'attaque des voitures, et pour savoir enfin quel put être le sort des passagers.

Une lettre du même maître de poste, datée de Columbus le 17 mai à 11 heures du matin annonce que ces Indiens étaient revenus et qu'ils rapportaient qu'à leur arrivée à l'endroit où les malles furent laissées ils trouvèrent sur la route la voiture, le wagon transportant les valises et les cadavres de trois hommes. Il y avait aussi deux chevaux morts. Ils déclarèrent qu'ils virent dans le waggon trois grandes valises intactes et une grande quantité de gazettes dispersées sur le chemin; qu'ils commençaient à ramasser les journaux lorsqu'ils aperçurent un Indien à une petite distance d'eux. Il leur sembla être un espion; car après s'être assuré de ce qu'ils faisaient, celui-ci disparut soudainement dans un taillis où selon toutes les apparences une masse considérable d'ennemis devait se trouver. Les hommes de l'expédition jugèrent qu'il était prudent de battre en retraite sans perdre de temps. Ils revinrent donc à Columbus sans avoir pu réussir dans leur entreprise.

Le maître de poste ajoute que tout est dans la plus grande confusion à Columbus. Il n'y avait aucun système de défense, aucune organisation;—mais seulement de l'anarchie. Deux cents hommes, dit-il, pourraient protéger la route jusqu'à Montgomery en attendant que les troupes arrivassent mais tout le monde voulait commander et personne n'était disposé à obéir. M. Van Ness fait observer avec assez de raison qu'un seul officier supérieur qui viendrait au nom du gouvernement général réussirait à rétablir promptement l'ordre et la tranquillité, et maintiendrait les frontières dans un état de sécurité parfaite. Quant aux propriétés, ajoute-t-il, il n'y faut plus compter: elles sont entièrement détruites.

Le bateau à vapeur *Hyperion* dont nous avons parlé dans le même numéro de lundi dernier était de retour à Columbus. Il n'y avait eu de tué que l'ingénieur dont les restes ont reçu la sépulture à l'arrivée du bateau.

Un corps de volontaires de la Mobile, nommé le corps de carabiniers est parti de cette ville samedi dernier dans le bateau à vapeur *Famer* et dans une barge pour se rendre à Claiborne: Il y avait en tout 80 hommes tous très bien équipés et animés du désir de défendre le territoire de l'Alabama. Ils avaient avec eux 180 chevaux qui doivent leur servir dans la campagne actuelle. C'est dit-on la seconde compagnie de ce nombre, partie de la Mobile pour le théâtre de la guerre.

Nouvelles d'Angleterre de 6 jours plus récentes.

Le navire paquebot *Pacific* arrivé à New-York le 15 de mai dernier, venant de Liverpool d'où il est parti le 14 a apporté des journaux de cette ville jusqu'au jour de son départ, contenant des dates très récentes de Londres et de Paris. Nos lecteurs trouveront dans les extraits que nous publions aujourd'hui ce qui nous a semblé le plus important en fait de politique. Nous annonçons avec regret que le marché au coton de Liverpool était languissant, et que les prix de cette denrée avaient baissé de 3 1/8 d.

Les dates de Londres du 12 font mention que la Chambre des Députés de Paris, dans la séance du samedi 9 avril, s'était occupée de deux pétitions, l'une demandant la translation à Paris des cendres de Napoléon, et l'autre pour rappeler la famille du GRAND HOMME sur le sol français. La première pétition fut renvoyée au ministre de l'intérieur, et la seconde fut rejetée. La fin des discussions n'a pas été aussi intéressante que le commencement l'avait fait espérer; elle se borna simplement à démontrer les craintes du roi, pour lesquelles la majorité de la Chambre montrait la plus grande sympathie; elles reposaient sur ce point, que la présence de la famille de Napoléon en France pourrait bien ébranler le trône de juillet. Et même, le Conseil des Ministres a pensé qu'il serait dangereux de permettre le transport à Paris des cendres du Héros en tant que cette circonstance pourrait ranimer les affections populaires en faveur de celui qui, de son vivant était l'idole de la nation: et quoique le gouvernement ait paru défait sur ce point, il est plus que probable que par le résultat de la question, la victoire lui restera; car, la pétition, ainsi envoyée au ministre, éprouvera sans doute le sort de celles qui l'ont précédée; c'est à dire qu'elle restera ensevelie dans le portefeuille sans qu'elle ait jamais la chance de revoir le jour. En addition aux argumens de M. Thiers pour le rejet des pétitions M. Dubois, sous le point de vue de politique et de nécessité absolue combattit aussi la motion de l'adoption, en alléguant que Napoléon, pour des motifs de prudence, avait péri dans l'exil. Telle devait être, dit le député la punition qu'il méritait pour son ambition et son despotisme. Ce serait donc un outrage à la Providence que de déplacer du rocher de Ste. Hélène les restes qui y sont ensevelis; ce serait également rendre nulle la salutaire leçon que cet exemple a dû donner à tous les tyrans du monde.

Les journaux de Paris ont traité ce sujet avec la plus grande froideur. Ceux qui sont sous l'influence des doctrinaires ou du ministère ont approuvé le vote de la Chambre. Le *Courrier Français* a faiblement témoigné une opinion contraire. Le *Constitutionnel* a plus que jamais gardé son indécision accoutumée. Le *National* et le *Bon Sens* seuls ont désapprouvé le vote. En général, le public s'est montré très apathique sur cette grande question.

Les nouvelles du Nord de l'Espagne, données par les journaux Parisiens n'offrent rien de bien important. Cependant on a vu avec horreur un ordre du jour du général Bernelle, commandant de la légion française au service d'Isabelle, prescrivant qu'en mesure de représailles pour les meurtres commis sur [...] soldats de cette légion, il ne serait fait à l'avenir [...] quartier aux carlistes. Une lettre de Bayonne annonçait que la ville de Plencia avait été enlevée aux rebelles par un parti de troupes débarquées de l'escadre anglaise.

[...] de Dublin du 6 avril parlent d'un nouveau [...] formé en cette ville: par le moyen d'une machine [...] on fait sauter la statue équestre du roi Guillaume III placée à Green Collège.

L'explosion se fit entendre entre midi et 1 heure; elle fut si violente que tout le quartier s'en ressentit; [...] consternation régna pendant quelques [...] les habitans de Dublin: on ne savait [...] qui avait pu occasionner cette terrible détonnation. On n'apprit plus tard que la statue du roi avait été [...] par le moyen d'un petit [...] dans le [...] du cheval.

[...] rendu à l'hôtel de ville, William street et ont passé une ordonnance allouant une récompense de 200 livres sterling à celui qui arrêterait les auteurs de ce méfait, et 50 livres sterl. à quiconque donnerait telle information privée qui pût conduire à les faire découvrir.

La quantité de poudre employée a dû être considérable, car le bloc entier pesait environ 1300 livres. La faction radicale paraissait se réjouir de cette circonstance. On avait envoyé du bureau du lord lieutenant plusieurs messages au chef de police de College street le chargeant de prendre toutes les investigations au sujet de cet événement.

On lit dans le *Baltimore American* du 17:—Mardi dernier, la rivière Ohio se trouvait avoir baissé de 5 pieds, à Wheeling, Virginie, dans le chenal. Il n'y a eu cependant aucune interruption dans la navigation des bateaux à vapeur; les batimens d'une classe ordinaire pouvaient comme de coutume remonter la rivière jusqu'à Pittsburg.

CONGRES DE WASHINGTON.

Chambre des Représentans—Séance du 17.

Sur la motion de M. Garland il a été résolu que le bureau et les routes de la poste devra s'enquérir de la nécessité d'établir un chemin de poste depuis le fort Jesup et Campti, paroisse des Natchitoches jusqu'à Coat's Bluff, Louisiane.

Sur motion de M. Mann de New-York, résolu que le même comité devra s'enquérir également de la nécessité d'établir une route de poste depuis l'habitation de Wm Faulkner jusqu'à Donaldsonville, et depuis Baton Rouge jusqu'à Clinton [Louisiane.]

AMERIQUE DU SUD.

Bogota—Des lettres reçues à Washington annoncent qu'une débacle complète avait eu lieu dans l'administration de Bogota. Le 21 d'avril, la Chambre des Représentans du Congrès commença et poursuivit avec chaleur la discussion relative à la division de la dette colombienne; le 2 elle décida que le président avait agi d'une manière inconstitutionnelle en faisant le traité avec les deux autres républiques parce que M. Pombo, secrétaire au département des affaires étrangères, n'avait pas été régulièrement nommé ministre plénipotentiaire au Conseil d'Etat. Le vote sur cette question fut 29 contre 23. Ceci étant une attaque directe contre le président et son ministère, Mrs. Pombo, Soto et le général Obando résignèrent immédiatement leurs emplois respectifs. Le lendemain au matin, le président Santander envoya un nouveau message demandant qu'une investigation fut faite de sa conduite officielle. Toutes ces choses produisirent une grande effervescence et plusieurs projets de bills des plus absurdes. Le vendredi suivant, la Chambre des Représentans voyant que le sentiment public se prononçait contre elle décida à une forte majorité que ce qu'elle avait fait n'était pas un vote définitif; que ce n'était qu'une première lecture. Le 26 la division primitive fut abrogée et renversée; la Chambre déclara par une majorité de 26 contre 24 que les actes du président étaient constitutionnels. Cette mesure rétablit en quelque sorte la tranquillité générale; mais les ministres n'avaient pas encore repris leurs fonctions. Les lettres annonçent également que la plus grande partie des membres de la Chambre avaient écrit aux trois ministres déchus, pour les prier de revenir à leurs postes respectifs.

Dans cette intervalle, on assurait que le président avait fait de nouvelles nominations, mais qu'aucune des personnes élues, n'avaient voulu accepter les emplois alléguant pour raisons qu'elles n'avaient pas les capacités requises.

Le Rapport suivant lu à la séance du conseil général de lundi, a été envoyé à l'impression. Nous le croyons d'une nature tellement intéressante pour les questions qui y sont traitées que nous avons jugé convenable de le publier dans notre journal.

A MESSIEURS LE RECORDER ET MEMBRES DU CONSEIL DES TROIS MUNICIPALITES REUNIES.

Messieurs,

Le comité choisi par vous à l'effet d'examiner les travaux de la compagnie du desséchement, à l'honneur de vous rapporter que, dans l'exécution de leur devoir, les membres de ce comité se sont d'abord présentés au président de cette compagnie, afin d'obtenir de lui les renseignemens nécessaires pour mieux apprécier la nature des travaux d'une corporation, créée par la Législature de l'Etat de la Louisiane, dans des vues uniques de bienfaisance et d'humanité. C'est avec une vive satisfaction que votre comité vous donne l'assurance que tous les documents essentiels, tous les faits importants et tous les renseignements utiles ont été soumis par le président de cette compagnie à votre comité; lequel se trouve aujourd'hui à même de pouvoir vous fournir tous les faits, tels qu'ils se trouvent consignés dans les pièces et documents qui accompagnent ce rapport, et qui peuvent servir à l'intelligence d'opérations et de projets d'une institution dont l'existence est d'une aussi haute importance pour les trois municipalités réunies, tant par le but de la philantropie pour lequel elle a été créée, que par la magnitude de la somme pour la quelle elles s'y trouvent intéressées.

Votre comité a l'honneur de vous exposer que la compagnie du desséchement fut incorporée par un acte de la législature du 19 mars 1835. Que les commissaires nommés, conformément aux pouvoirs qui leur étaient imposés, ouvrirent dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et pendant dix jours les livres de souscriptions. La cinquième section du dit acte qui autorisait les commissaires à fermer, à l'expiration des dix jours, les livres de souscription, et à réduire le montant des actions souscrites dans le cas qu'elles monteraient à une somme plus forte que celle d'un million de piastres, somme qui d'après la charte devaient former le fond capital de la dite institution, autorisait aussi les directeurs à les rouvrir dans le cas que la somme capitale d'un million de piastres n'eût pas été souscrite. Dans ce premier délai et conformément à la 4me. section dudit acte, le trésorier de l'Etat de la Louisiane souscrivit pour une somme de $50,000; le maire de la ville de la Nelle-Orléans malgré ses sages remontrances souscrivit pour une somme de $350,000; les commissaires de la dite compagnie ne recurent que pour une somme de $57,100, de souscriptions particulières. Les directeurs de la dite compagnie pensant que cette somme de $457,100; était plus que suffisante pour atteindre le but pour lequel elle avait été créée, ne jugèrent pas convenable de rouvrir les livres de souscriptions et commencèrent les opérations avec un capital, dont la souscription de la corporation de la dite ville de la Nouvelle-Orléans formait la plus grande part, et, votre comité vous prie d'observer, était moindre que la moitiée de la somme jugée nécessaire par la législature de l'Etat de la Louisiane, pour mettre ses vues en exécution. La compagnie du desséchement allégue pour raisons que l'éloignement qu'éprouvaient les particuliers pour une entreprise qui leur paraissait gigantesque, et ne pas devoir donner aucun résultat satisfaisant, est la cause qu'une plus forte souscription n'ait pas été reçue; Alors la compagnie du desséchement s'est vue obligée de commencer ses opérations avant d'avoir obtenu le fond capital d'un million de piastres, en faisant un essai, qui, dans son opinion devait obtenir un résultat heureux et parût convaincre les plus incrédules. Jusqu'à quel point les intérêts particuliers de la corporation ont été consultés dans cette circonstance, votre comité s'abstient de donner aucune opinion positive. Mais, contraint par la force de la vérité, votre comité avoue que tous les actes, toutes les opérations de la compagnie du desséchement ont été sans relaches tournés vers le but d'utilité publique et de philantropie pour lequel elle a été créée, eu égard à la modicité de la somme déboursée par elle jusqu'aujourd'hui, et les difficultés sans nombre qu'elle a rencontrées dans le court espace de tems qui s'est écoulé depuis qu'elle a commencé ses opérations.

La compagnie du desséchement conformément aux devoirs qui lui étaient tracés par la septième section de l'acte d'incorporation, divisa en plusieurs sections les terres qu'elle était obligé de dessécher, et commença à opérer sur celle qui est comprise entre le canal Carondelet, le bayou St-Jean, et le chemin du Bayou; à cet effet la dite compagnie, après avoir fait tous les préparatifs pour faire écouler les eaux stagnantes et séjournant sur les terres, formant la première section, dans le canal Girod, ou autrement appelé le canal d'égout, établit à la jonction du canal Girod avec le bayou St-Jean, les machines à vapeur et autres installations jugées nécessaires par elles pour égouter entièrement cette première section. D'après l'assurance qui a été donnée à votre comité par le président de la dite Compagnie, et votre comité n'a aucune raison d'en douter, tant par le caractère honorable dont jouit à juste titre dans la société, le président de cette Compagnie que par ce que les membres de votre comité ont pu voir par eux mêmes, ses travaux ne se trouvent arrêtées que par l'essai qu'elle fait d'une roue nouvelle, qui, si elle ne répondait pas aux espérances de l'ingénieur, pourrait facilement être changée; aussitôt que cette roue principale, qui doit servir à prendre les eaux du bassin ou réservoir qui reçoit les eaux du canal Girod, et les verser dans le bayou St Jean, sera en pleine opération ce qui, dans l'opinion de ce comité, aura lieu dans quelques jours, alors la Compagnie, sera prête à dessécher complètement et dans l'espace de quarante huit heures toutes les terres basses et marécageuses qui se trouvent dans la première section, et sont comprises par la ville, le canal Carondelet, le bayou St-Jean et le chemin du Bayou. Jusqu'au 19 de ce mois toutes les dépenses de la dite compagnie se montent à la somme de $51,614: 14 1/4 y compris les salaires d'officiers, achat de machines à vapeurs et de 14 esclaves pour le compte la compagnie.

Votre comité expose en outre qu'il entretient une forte appréhension qui malgré tout le tems et l'argent employé à l'effet d'accomplir des vues aussi louables, que la compagnie ne se voie tout à fait arrêtée dans sa marche et, par conséquent, que les trois Municipalités réunies ne se trouvent privées, du moins pour long-tems encore, des avantages, qu'on avait lieu d'attendre de la création de cette compagnie. Elle se plaint amèrement, que l'estimation donnée, par les estimateurs aux propriétés formant la première section, est une estimation tellement exagérée et tellement hors de toute proportion avec la véritable valeur des dites propriétés, qu'elle se trouve dans l'impossibilité de continuer plus avant ses opérations sans s'exposer à ne recueillir pour tout fruit de ses travaux que perte et découragement.

A cet effet, elle cite pour exemple, la propriété achetée il y a deux ans, de M. E. Le Blanc par la corporation de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour la somme de $45,000, et qui est aujourd'hui la propriété exclusive de la première Municipalité extraction faite des terres élevées; faisant partie de cette habitation et qui ne sont pas comprises parmi celles à dessécher, les terres basses et marécageuses ont été évaluées par les estimateurs et comme il appert par leur calcul ci-joint à la somme de $129,000; calcul qui, à ce que prétend la compagnie du desséchement, s'il était fondé sur la vérité, devrait porter à $206,000 la valeur actuelle d'une propriété qui a couté il y a 2 ans $45,000; ce qui lui donnerait dans un si court espace de tems sans qu'on ait fait aucune autre amélioration qu'un cimetière, une valeur additionnelle de plus de $200,000. Dans la onzième section de l'acte d'incorporation, les directeurs de la compagnie sont autorisés à se pourvoir de-[...] changer les estimations [...] aux propriétés [...] dans l'opinion des directeurs paraîtraient exagérées. Mais cette section de l'acte exige aussi que ce pouvoir se fasse dans les six mois qui suivront l'estimation donnée, et la compagnie se plaint de se trouver dans la triste alternative, ou de se conformer à cette estimation, ce qui lui causerait des pertes irréparables, ou de se pourvoir devant les tribunaux, à l'effet de faire réduire cette estimation, de laisser ces terres telles qu'elles se trouvent, ce qui doit tout à fait arrêter ou du moins paralyser ses opérations, en raison des délais qui accompagnent nécessairement les contestations en causes et les affaires litigieuses devant les tribunaux de justice, surtout au moment où ils vont ajourner; circonstance qui devra contraindre la compagnie à passer à une autre section [...] les effets de ses bienfaisantes œuvres.

Votre comité, après avoir mûrement réfléchi sur la situation de la compagnie du desséchement, relativement à celle des trois Municipalités réunies, formant anciennement la corporation de la ville de la Nouvelle-Orléans, et après avoir pris en considération le principe, que le conseil des trois Municipalités réunis, ne peut en aucune manière, tant d'après l'esprit que les clauses de l'acte supplémentaire d'incorporation de la ville de la Nouvelle-Orléans, rien statuer ni agir sur des intérêts qui concernent exclusivement une des trois Municipalités, puisqu'il est vrai que les terres dont l'estimation parait être si exagérée à la compagnie du desséchement, sont, ou la propriété particulière de la première Municipalité ou situées dans cette Municipalité, se trouve dans l'impossibilité de recommander à votre honorable corps aucune mesure tendant à changer l'état actuel des choses ou à fournir à la compagnie du desséchement aucun soulagement, ne reconnaissant ce droit que dans le conseil de la première Municipalité, et laissant à la sagesse et aux vues libérales des membres de ce conseil tout droit d'action sur les griefs, bien ou mal fondés, de la compagnie du desséchement.

Il est arrivé à New-York, le 15 du mois dernier, 1419 passagers, venant de Liverpool. Une gazette de cette ville annonce qu'on attend d'Irlande environ 50,000 émigrants.

CONSEIL GENERAL DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.

Séance du 30 mai 1836.

Le conseil général s'est assemblé conformement à l'ajournement.

Le Recorder président du conseil ayant appelé les membres à l'ordre, et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent Messrs. Armas, Bertus, Barthe, Canon, Cougot, Freret, Guillot, High, Johns, Kilshaw, Lafargue, Laurent, Lesseps, Marigny, Mercier, Peters, Philipe Pichot, Pitot, Roselius, Hubert, Stringer, Sloo, Thomas, Breedlove et Yorke, 26 membres.

Après lecture et appropriation du journal de la séance précédente, Mr. Armas a présenté une résolution déclarant que Mr. Breedlove, collecteur de la Douane en cette ville ne pouvait occuper un siège dans le conseil général.

Sur motion de Mr. Armas, la dite résolution a été référée à un comité spécial.

Messrs. Armas, Kilshaw et Peters ont été nommés de ce comité.

Mr. Canon, rapporteur du comité chargé de s'enquérir des qualifications de Mr. D. Prieur élu Maire de la Nouvelle Orléans, a présenté un rapport accompagné de la résolution suivante, lesquels ont été adoptée.

Résolu que Mr. Dénis Prieur est dûment élu Maire de la ville de la Nouvelle Orléans, et qu'il a droit d'occuper le dit emploi.

Mr. Thomas rapporteur du comité chargé de s'enquérir des travaux de la compagnie du desséchement a présenté sur cet objet un rapport, lequel, sur motion de Mr. Canon devra être imprimé et mis à l'ordre du jour pour la séance prochaine.

Lecture a été faite d'un message du Maire en date du 28 du courant.

Le 1er. article de ce message invitait le conseil à statuer sur les émolumens des officiers employés dans le bureau du maire.

Mr. Canon a présenté une résolution fixant à $—— le salaire du 1er. commis, à $—— le salaire du 2nd commis, et à $—— le salaire du constable de la mairie.

Le conseil s'étant dispensé de ses règles, une motion faite par Mr. Mercier de référer le susdit article du message à un comité a été rejetée.

Mr. Pichot a fait une motion de remplir le 1er. blanc par $1500.

Le substitut suivant présenté à la résolution précédente par Mr. Armas a été adopté, une motion de rejet dudit substitut faite par Mr. Canon ayant été décidée dans la négative.

Résolu que la somme de trois mille neuf cent vingt piastres est et demeure annuellement appropriée pour le paiement des salaires des personnes employées au bureau de la mairie, laquelle somme sera prélevée sur les fonds appropriés par les diverses municipalités aux dépenses incidentes, et sera payée par les trésoriers d'icelles sur un mandat du maire dans la proportion des taxes sur les propriétés foncières dans les dites municipalités conformément à la loi.

L'appel nominal demandé sur la motion de rejet du substitut précédent a produit le résultat suivant: Pour l'affirmative, Messrs. Canon, Cougot, Guillot, Mercier, Pichot, Roselius, Stringer et Thomas, 8 oui. Pour la négative, Messrs. Armas, Bertus, Barthe, Freret, High Hubert, Johns, Kilshaw, Lafargue, Laurent, C. Lesseps, Marigny, Peters, Philipe, Sloo, Breedlove et Yorke, 17 non.

MM. Pichot et Roselius ont motivé leur vote comme suit: nous votons pour le rejet du sub titut parceque ses dispositions sont contraires au paragraphe 6 de la section 20 de l'acte de la Législature, approuvé le 8 mars 1836 (signé) A. W. Pichot, C. Roselius.

Le second article du message invitait le conseil à statuer si les voyers des Municipalités devront dresser les comptes des particuliers dans leurs limites respectives pour les remboursemens de pavage dû à la caisse d'amortissement.

Sur motion de M. Pichot amendée par M. High, le dit article a été référé à un comité spécial, et devra être imprimé.

MM. Pichot, Barthe et Marigny ont été nommés de ce comité.

Le troisième article du message invitait le conseil à autoriser les commissaires de la caisse d'amortissement à nommer un avocat pour défendre les procès intentés contre la ville.

Sur motion de M Canon le conseil à pris en considération et adopté la résolution suivante qui était à l'ordre du jour.

Sur motion de M. High le blanc ayant été rempli par $2000, résolu qu'il soit nommé au scrutin, par le conseil général un avocat chargé de défendre les procès intentés contre la corporation de la Nouvelle-Orléans, lequel sera en même temps soumis aux réquisitions du maire et du conseil général et qui recevra un salaire de $2000, par an.

Sur motion de M. High, résolu que préalablement à l'élection de l'avocat du conseil général, le conseil ait un recès de cinq minutes. A l'expiration de ce délai, le conseil ayant repris sa séance, M. Pichot a demandé que le Secrétaire fasse l'appel nominal des membres. Les membres présens furent: Mrs. Armas, Bertus, Barthe, Canon, Cougot, Freret, Guillot, High, Lafargue, Laurent, C. Lesseps, Marigny, Mercier, Philipe, Pichot, Roselius Hubert et Stringer, 18.

Membres absens Mrs. Bouligny, Baisson, Caldwell, Crozat, Duplessis, Grailhe, Guesnon, Guirot, Hepp, Johns, Kilshaw, A. Lesseps, Meux, Pédesclaux, Percy, Peters, Pitot, Sloo, Thomas, Breedlove, Wilcox et Yorke, 23 absens.

Sur motion le conseil général s'est ajourné à mercredi prochain premier de juin à 5 heures de l'après-midi.

Suite des dernières Nouvelles d'Europe.

PARIS, 9 Avril.—Un bâtiment, chargé de fer pour St. Malo, aya t fait une voie d'eau dans la dernière tempête, fut abandonné par le capitaine et tout l'équipage. Un mousse, oublié à bord, fit jouer les pompes constamment. Le vent ayant chassé le bâtiment dans la baie de Granville, un pilote aperçut la chemise du mousse qu'il avait arborée en guise de signal, aborda le bâtiment et le fit entrer dans le port.

Un bâtiment hollandais fut jeté par la même tourmente, près de Sarzeau, département de Morbihan.

A Saumur, trois maisons furent renversées par la violence du vent; tous les habitans, à l'exception de deux, furent écrasés sous les débris.

—Quatre individus ont été arrêtés et seront jugés pour avoir déposé des guirlandes de fleurs sur les tombeaux de Pepin et de Morey.

L'acte d'accusation porte qu'en vertu de la loi de septembre, ils sont coupables d'avoir employés des emblêmes séditieux, tendant à exprimer leur adhésion à un principe autre que celui du gouvernement.

—Le procès d'une bande d'environ 40 voleurs, qui doit commencer en mai, occupera la Cour d'Assises pendant un mois.

—On lit dans la *Gazette d'Augsbourg*, sous la rubrique de Rome, 26 mars: "La promotion de cardinaux annoncée pour cette époque est remise aux fêtes de St. Pierre. Les affaires de la Suisse occupent fortement le haut clergé, mais il faut espérer que les négociations entamées réussiront complètement. Tous les actes de l'église sont empreints du plus pur esprit de conciliation Les voyageurs se rassemblent dans la ville antique pour assister aux belles cérémonies de la semaine Sainte."

—On, lit dans le *Mercure de Souabe*, sous la rubrique de Smyrne, 13 mars: "Une fièvre maligne dévaste la haute Egypte. Mehemet Ali se préparait à s'y rendre pour étouffer la rebellion qui a éclaté, mais il a changé d'intention. Les finances du Vice-roi sont dans un tel état d'embarras, qu'il a été obligé de congédier le plus grand nombre des européens qui servaient sous ses ordres. Aucun doute n'a encore été exprimé sur la grande importance que l'Angleterre attache à l'exécution du firman du Sultan, mais on croit que le Pacha ne s'y soumettra qu'à la dernière extrémité.

Les nouvelles de Candie annoncent que cette île jouit d'une profonde tranquillité, La suppression du monopole a produit le meilleur effet sur les récoltes; l'huile est abondante et le commerce prospère. Des lettres de Césarée portent que les habitans ont abandonné le pays, à cause des fréquentes secousses de tremblement de terre.

—Une lettre de Moscou, du 28 février, porte que l'hiver y a été des plus rigoureux. On s'y attend à des dommages considérables lorsque viendra le dégel. Le thermomètre a marqué plusieurs fois 35 degrés de Réaumur, au dessous de zéro. Le 23 janvier, le jour le plus froid de l'hiver, une sentinelle fut gelée à son poste, et un traineau arriva attelé de quatre chevaux, le conducteur et deux voyageurs ayant été gelés en route.

PARIS, 8 Avril.—On lit dans l'*Eclaireur* de Toulon, sous la rubrique d'Alger, 29 mars: "Demain une expédition part pour Belida, Medeah, Coleah et Mediannah, afin d'occuper la province de Titteri, Six tribus de la province d'Oran viennent de faire leur soumission. Joseph est sur le point de prendre possession de Constantine. Tout réussit."

Le conseil de ville de Paris a ouvert un crédit de 5 millions et demi pour les améliorations projetées dans la capitale.

Le commerce des soiries était très actif à Lyon, en conséquence d'ordres considérables reçus d'Angleterre.

—Un incendie a détruit à Soulaire, département d'Eure et Loire, 40 maisons et réduit leurs habitans à la misère. On attribuait ce désastre à un incendiaire.

PARIS, 4 Avril.—Les avalanches ont causé de grands dommages dans le voisinage du Grand St. Bernard. Un grand nombre de personnes ont péri. Dans le canton de Tessino, à Melano, un chalet sur le haut d'une montagne disparut subitement après une chûte considérable de neige. Dans les journées du 27 et 28 février, quatre des plus courageux habitans de la commune se décidèrent à s'assurer du sort des propriétaires du chalet. Le 28, ils se mirent en marche. Le [...] Après 14 heures de travail, ils arrivèrent au chalet, qu'ils eussent atteint en toute autre saison au bout de deux heures. Ils trouvèrent le chalet enseveli sous une avalanche et ce ne fût qu'après un travail bien pénible qu'ils réussirent à en tirer les cadavres du père et de sa fille, écrasés par la chute d'un énorme roc avec plusieurs têtes de bétail. Le fils, jeune homme de 22 ans, était encore vivant, mais blessé et mourant de froid, de faim et de désespoir. Il avait les pieds gelés. Ses libérateurs l'enveloppèrent de leurs propres habits et redescendirent immédiatement pour ramener un nombre d'hommes suffisant pour porter le blessé et retirer les corps morts de la neige.

La *Gazette Médicale* raconte le cas suivant comme une première découverte de la petite vérole naturelle en France: "Il y a quelques jours, une femme, à Passy, avait une pustule sur un de ses doigts et une autre sur la lèvre; on les examina et on trouva qu'elles offraient toute l'apparence de l'inoculation par le vaccin. Elle répondit aux questions qu'on lui adressa que ces pustules lui venaient d'avoir trait une vache. Trois enfans, inoculés à l'aide du virus recueilli de ces pustules, qui étaient déjà presque séchées, donnèrent des preuves évidentes de son efficacité."

Le Dr. Bousquet, secrétaire de l'Académie de Médecine, a trouvé le virus de la petite vérole naturelle, sur les mamelles d'une vache, à Chaillot. Plusieurs enfans ont été inoculés et ont eu la maladie bien caractérisée, mais sans en courir aucun danger.

—On assure que d'après le désir du maréchal Clauzel, l'armée d'occupation de l'Afrique sera remise sur le pied primitif de 23,000 hommes, au lieu de 19,000, nombre auquel l'avait réduite le retour en France des régimens employés à l'expédition de Tlémecen.

—Le *Précurseur* d'Anvers annonce la destruction du navire l'*Hirondelle*, le plus fin voilier de la marine belge; ce bâtiment a été incendié. Ce qui rend cette perte plus déplorable est que, de la riche collection de plantes, arbustes, arbrisseaux, graines et raretés de l'histoire naturelle, recueillie par le capitaine pendant un voyage de dix mois dans les mers du Sud, rien n'a pu être sauvé. Cette collection était destinée aux établissemens publics de la Belgique.

SUISSE.

Porentruy, 29 mars.

Hier matin, les troupes qui occupaient encore quelques communes du Jura catholique, se sont mises en marche pour retourner dans leurs foyers. Les commissaires, qui les avaient précédées de quelques jours, ont dû arriver à Berne dans la journée de samedi. (*Helvétie.*)

—S'il faut en croire les informations qui nous parviennent, le projet d'accroissement dont on parle pour l'armée autrichienne doit en porter le total effectif à près de 490,000 hommes, milices actives comprises. Ce maximum n'a pas encore été atteint depuis 1830, et dans les deux dernières années l'Autriche n'aurait pu disposer de 400,000 combattans. Aujourd'hui l'augmentation dont il s'agit ne pourra se réaliser sans des dépenses peu en rapport avec sa situation financière; cette puissance, après avoir épuisé de grandes ressources en matériel de guerre, fortifications, &c., semblait vouloir des économies: des emprunts vont lui devenir indispensables, et cependant leur réussite est douteuse. Voici, au surplus, l'etat des forces que M. de Metternich veut pouvoir montrer à l'Europe, en dépit des dispositions pacifiques et des idées d'épargne de son auguste maître:

Infanterie de ligne, effectif à compléter,	230,000 hmes.
Infanterie légère,	52,000
Bataillons de landwehr mobile,	84,000
Artillerie et génie, &c,	28,000
Cavalerie,	35,000
Régimens de frontières, disponibles pour la guerre.	40,000
Total.	469,000

Maintenant, l'examen des états des garnisons et de ceux des troupes stationnées en Italie et en Pologne démontre que la moitié des soldats énumérés ci-dessus est nécessaire pour ces trois espèces de service, et que l'Autriche, même en réalisant sa mise au grand complet, n'aurait pas, en cas de besoin, de corps d'armée bien formidables à mettre en campagne immédiatement. Il eût mieux valu économiser sur les troupes de ligne et augmenter la landwher, ainsi que le voulaient les archiducs; mais la politique russe ou plutôt dupe de la Russie a prévalu, et ce ne sont pas les vrais intérêts de l'Autriche qu'elle a à consulter.

—La femme du nommé Joly, fileur de coton, à Lille vient d'accoucher à terme de quatre filles vivantes; la première est née le 26 février à 11 heures du soir, les trois autres le 27, a 10 heures, 11 heures et midi.

(*Communiqué.*)

Mr. l'Editeur:

Permettez que je me serve de la voie de votre estimable journal, pour détromper le public, sur un avis publié dans l'Abeille du 28 courant, et signé P. G. Bayhi; je vous prie de l'informer, que jamais semblable avis tant en français qu'en anglais n'est sorti de ma plume; et que je certifie, que la signature qui y a été apposée n'est qu'un emprunt fait, de mon nom.

Veuillez aussi avoir la bonté de présenter mes sincères remercimens, à celui qui a eu la complaisance, de se charger de l'exécution de mes devoirs, comme secrétaire de la compagnie de la Pompe le Phénix no. 8, et de le prévenir que je désire fort qu'à l'avenir il ne se donne plus cette peine.

Je suis monsieur, &c.
P. G. BAYHI.

Nouvelle-Orléans, le 30 mai 1836.

THEATRE D'ORLEANS.

Représentation Extraordinaire.

Quelques jeunes amateurs de cette ville guidés par cet esprit d'humanité qui les distingue, et secondés par le talent des dames artistes du Théâtre d'Orléans, donneront Jeudi, 2 juin prochain, au bénéfice des Orphelins, une représentation composée de
Angelo ou le Tyran de Padoue,
Drame en 3 actes, par Victor Hugo.
Suivi de la premiere représentation de
SIMPLE HISTOIRE.
Comédie vaudeville en 1 acte, de MM. Scribe et de Courcy.

Le tableau pour la location des loges sera ouvert mardi 24 courant. S'adresser à M. Dapremont.

Théâtre St. Charles.

Le public est respectueusement informé que ce théâtre s'ouvrira de nouveau pour quelque temps.

Mercredi, le 1er juin, 1836, [première représentation à ce théâtre] de la comédie de Reynolds, intitulée:
LAUGH WHEN YOU CAN.
Le spectacle sera terminé par la pièce de
RAISING THE WIND.

AVIS AU PUBLIC—Je dois à la société dont je fais partie de repousser toute accusation qui peut être portée contre moi. Dans le journal d'hier, il y avait une longue tirade, vrai chef-d'œuvre de parodomontade, signé S. Audler, par laquelle il reconnait qu'il est un lâche, et sans nier qu'après sa tentative pour m'insulter, il a reçu de moi un cartel, il ne nie pas non plus que sa lâcheté l'a empêché de se soumettre à une épreuve aussi désagréable. Ce même Audler, ce marchand de vieux harnais, de baquets à blanchir, avec l'imprudence et l'audace qui caractérisent ceux qui n'expriment rien, me donne un nom dont il a été salué lui-même, en présence de plusieurs de nos concitoyens les plus respectables et dans l'endroit le plus public de la ville (la Nouvelle Bourse) l'appelle "Voleur." Audler! oui Audler!!! Sol Audler!!! qui ose reconnaître son nom, il a été, est et sera toujours l'objet de l'exécration de l'honnête homme, le signe de ralliement du lâche, le phare du débiteur insolvable, il ose parler d'en appeler au public. Les osnaburghs, soieries italiennes, cotonnades, vieilles épées et ceinturons, &c. &c., chantent un long requiem au grand livre de ses pauvres créanciers. Quant à son triple appel au public, je n'en dirai rien si ce n'est qu'il est trop éclairé pour jamais lui accorder aucune confiance.

Maintenant j'en viens aux faits. M. Phillips, le propriétaire de quelques douzaines de vestes en toile, m'avait promis que j'en prendrais une qui pourrait m'aller au même prix que les autres se vendraient à l'enchère. J'en pris une et trouvant qu'elle ne pouvait m'aller, je la changeai pour une autre, d'après la promesse même du propriétaire, que je prendrais une de ces vestes, qui pourrait m'aller au prix que les autres rapporteraient à l'enchère. M. Audler, (je lui demande pardon d'employer le mot M.) vint me trouver plus tard, me dit que la veste que j'avais prise lui appartenait et me présenta un compte. Je ne voulus pas l'admettre; il m'intenta une action, fut rejeté par la Cour et condamné à payer les dépens. Dans sa rage, il m'insulta au magasin d'encan de M. Blache. Je conclus, 1o. j'avais droit à cette veste, d'après la promesse du vendeur, 2o. je ne connaissais pas la vente ou transfert à M. Audler; 3o. le public doit le condamner pour m'avoir traité de voleur lorsqu'il est publiquement reconnu comme un adepte dans la science.

1er Juin—1 L. A. LEVY, Jr.

MAGASIN DE NOUVEAUTES,
A l'instar de Paris, en gros et en détail

GAULHIAC & Co, rue de Chartres, no 174, encoignure Jefferson, viennent de recevoir par le navire Salem, un assortiment de parfumeries fines en crême d'amandes amères, crême de concombre, dito de limaçon, savons à la rose et d'amandes, dito des dames, poudre surfine, le régénérateur des cheveux, philotris, etc. mucilage, poudre de Liban, selenite pour la teinture des cheveux: peignes à nœuds en écaille, à étuper et à chignon, do. en buffle de toute façons, brosseries de toute espèce, nattes dites fausse queues, perruques d'hommes et de femmes; toupets métalliques et à crochets, tour à bandeaux lisses, raies de chair, frisettes et anglaises, coiffures faites pour les dames, etc. 1 juin

LE soussigné étant sur le point de partir de cet état laisse M J B. B. Vignié chargé de sa procuration générale. (1 juin—3) FELIX PINSON.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MME. Fossard, accoucheuse, a transféré son domicile de la rue Ste. Anne à la rue St. Philippe, maison haute du Docteur Martin, entre les rues Royale et Bourbon. 1 juin

JEUNE NEGRE EGARE.
IL s'est égaré dans la journée d'hier, un petit nègre nommé PHILIP, âgé d'environ neuf ans, il était vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue, un tablier de même couleur, et un chapeau de paille. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera à Mr. Louis Thomas, encoignure Chartres et Conti.
1 juin—3

AVIS.—La société en communauté, entre le soussigné et son frère P E. Sorbé, est dissoute de ce jour, son terme étant expiré.
1er juin—6. P. O. SORBE.

AYANT pris pour associé M. Frédéric Jordy, je continuerai les affaires, à partir de ce jour, sous la raison de Sorbé & Co.
1er juin—6. P. O. SORBE.

RECU par le navire Arab, de Liverpool: Egoïnes fines et communes, scies à raser, dos en cuivre et en fer, scies à couteaux, lames de scies, passepartouts de 6 à 7½ pieds de long, limes assorties, ciseaux et gouges pour charpentiers, do. pour menuisiers et tourneurs, fers doubles et simples pour varloppes, galères et rabots, couteaux à deux manches, perces-vin, villebrequins, petits coffres d'outils, mèches de villebrequins fusils pour bouchers, couteaux à bouchers et cordonniers, couteaux avec ou sans fourchettes, un grand assortiment de couteaux de poche et canifs, couteaux à ressorts, canifs de Rodgers & Son, rasoirs fins et superfins, ciseaux pour dames et à tailler, ciseaux pour tailler les arbres, couteaux à dessert et pour enfans.
1 juin J LABADIE, 39 rue de la Levée.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, 31 mai 1836.

COTON.

539 balles	Mississipi		16½
215 do	(choisi)		20
140 do			13½
104 do	do		19
45 do	do		19
27 do	do		18
20 do	do		18½
50 do	Lac,		17
880 do	Floride (prix inconnus)		
2027			

Prix Courant du Coton et des Produits.
31 Mai 1836

COTON..	Choix	19 à 20
	Bon 1re. qualité	16 à 18½
	Dito 2de. dito	16½ à 17
	Moyen	15 à 16½
	Ordinaire	12½ à 14
SUCRE..	Nlle.-Orléans	11 à 12
	Blanc de Cube	14½ à 15
	Brud....dito	10½ à 11
MELASSE		38 à 40½
TABAC..	1re qualité	7½ à 7½
	2de. qualité	6½ à 6½
	Croisé	5½ à 5½
	Cube	25 à 00
FARINE		$5 87½ à $6
PORC..	Clair	24
	Mess	21½ à 22
	Prime	17½ à 18
	Plat-Côté	8 à 8½
JAMBON	Fumé	12½ à 14
	Côtés	11 à 12
	Epaules	8 à 9
	Plat-Côtés	9 à 10
BOEUF..	Mess	$13
	Prime	10½ à 11
GRAISSE		13 à 14
MAIS		50 à 56
WHISKEY		30 à 32
TOILE..	D'emballage	30 à 32
CORDE..	D'emballage	13 à 15
PLOMB		6

Marché au coton de Liverpool.

13 avril.—Les ventes de jeudi ont été de 2500 balles; de vendredi, 5000; de samedi 1500, de lundi 2500, de mardi 1000, et d'aujourd'hui 2000; en tout 14500 balles. Les demandes depuis la semaine dernière ont été très limitées, le marché languissant, et les prix ont baissé de 3/8 d. pour les descriptions américaines et de 1/8 d. pour celles des Indes Orientales. Les Bréziliens et les Egyptiens sont fermes. Le montant des importations de la semaine sont de 18,401 balles.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Nilo, Millikin, Hamburg. J A Merle.
Navire Perdonnet, Ingersoll, Liverpool J A Merle.
Navire Apollo, Grace, Portsmouth. W G Hewes & co
Navire Emerald, Flanders N York, S & J P Whitney
Navire Edward Bonaffee, Gallaher, Philadelphie Jas Reed & co.
Brick Chevreau, Peig, Mantanzas, J Prats & fils.
Golt Clio, Howard, Apalachicola, Bogert & Hawthorn
Golt Fancy, Andrews, N York. S & J P Whitney.
Golt David Rogers, Gibberson, Richmond [Va] J R McMurdo & co.
Golt Retrieve, Williams, Charleston S C, G Bedford.

Arrivés.

Bateau de remorque Feliciana, Wood, des passes, ayant mis en mer le navire paquebot Nashville et le navire Marengo et la golette Uzardo. Il a amené dans le port les barques Bohamia et Joséphine et la golt Emperor.

Bateau de remorque Pilot, Clark, des Passes, avec navire Hilah, et les bricks Kanawa et Catherine, laissés à Slaughter Point. Il a mis en mer le navire North Star, la barque Brothers et le brick Monticello

Barque Bohemia, Thompson, de Portsmouth, par la voie de la Mobile.
Barque Joséphine, Johnson, 14 jours de Philadelphie
Navire Hilah, Hammond, 14 jours de New York
Brick Kanawat Holl, de Pensacola.
Brick Catherine, Flitner, de Portsmouth.
Golt Emperor, Arnoux, 8 jrs de St Jago de Cuba
Bateau à vapeur Oceana, Daggett, S Louis
Bateau à vapeur Daniel O'Connell, Robertson, de Ouachita.

VOLTIGEURS—Attention!
La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 5 juin, à 5 heures précises du matin; rendez-vous, lieu ordinaire, équipement complet, pantalon blanc.
Par ordre du capitaine,
1 juin M. ROUDEZ, sergent major.

VIN DE BORDEAUX—300 barriques vin de Marseilles, 300 quarts Madère de Marseille, 300 do Malaga sec; 30 balles amandes à coque dure, 10 do do à la main; 8 do. do. douces; 50 caisses liqueurs surfines assorties; 10 do chevrette; 40 malles parfumerie française, à vendre par
1 juin THOMAS BARRETT & Co.

CIDRE—100 barils cidre du nord, en débarquement du navire John Sergeant, à vendre par
1 juin R M WHITE, 26 rue des Magasins.

TOILE a drap de Russie—Quelques balles à vendre par
1 juin FROST & Co. 8 rue de la Douane.

TRAITES sur Londres, Paris, New York et Philadelphie, à vendre par
1 juin M. DE LIZARDI & Co.

EN débarquement du navire Norman, à vendre par les soussignés, milles balles de foin du Nord, à bas prix. F. DAUBERT & L. MONTAMAT,
1 juin—3 152 V. Levée, entre Ursulines et Hôpital.

COTONNADES DE LOWELL—Cotonnades épaisses 7-8 et 4-4, de Lowell, à vendre par
FROST & Co,
1 juin 8, rue de la Douane.

NAPPES—7 ballots nappes en fil, écrues, blanchies, damassées, &c. de toutes dimensions, en débarquement des navires Vicksburg et Kentucky, à vendre par
1 juin ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

SUCCESSION Cucci—Vente par le régistre des testamens—Samedi, deuxième jour de juillet 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la communauté qui a existé entre James Sierra Cuci et feu Angela Berthenaud sa femme, l'esclave nommée Susanne.
Conditions: Six mois de crédit en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
1 juin W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Dix Piastres de Récompense—Parti marron depuis trois semaines, de l'habitation du soussigné, paroisse de Plaquemines, le mulâtre JACKSON, créole du pays, âgé d'environ 26 ans, taille d'à peu près 5 pieds 6 pouces, de faible complexion, figure alongée, ayant une plaie au pied gauche; il est forgeron de son état, et est très connu dans cette ville, on suppose qu'il se tient caché Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres embarcations sont requis de ne point recevoir ledit esclave à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
La susdite récompense sera payé à quiconque ramenera le dit marronneur à son maître, ou le logera dans une des geoles de l'état de la Louisiane.
1 juin—5 A. DURNFORD.

DETENU à la geole de la paroisse Jefferson, le nègre MANUEL, appartenant à Mr. Nicaud Le propriétaire est invité à le réclamer conformément à la loi.
1 juin J. CHARBONNET, shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—No. 8922—John Carnes (en prison) contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge. Après lecture et enrégistrement de la pétition et du tableau dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit débiteur insolvable aient à donner leurs raisons en pleine cour, mercredi 24 juin, pourquoi la pétition dudit pétitionnaire ne serait pas accordée; et en attendant que toutes procédures contre sa personne et sa propriété soient suspendues.
Par ordre de la cour—Bureau du greffe, 31 mai 1836.
1 juin—3pa P. A. GUYOL, député greffier.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS,
CONSEIL DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.
Séance du 11 mai 1836.
Résolu que toute cette partie de la Banlieue Inférieure comprise entre les rues Piété, Craps et Pologne et le fleuve est et demeure incorporée et jouira des mêmes droits et privilèges, et sera sujette aux mêmes charges que les autres parties incorporées.
Signé, L. U. GAIENNIE, Recorder.
Séance du 25 mai 1836.
Résolu que nonobstant le veto du maire contre l'incorporation comprise entre les rues Piété Craps, Pologne et le fleuve, le Conseil persiste et maintient la dite incorporation, telle qu'elle a été ordonnée dans la séance du 11 de ce mois.
Signé, L. U. GAINNIE, Recorder.
Pour copie conforme,
THEARD, Jr. Secret.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
TROISIEME Municipalité. Conformément à une résolution du conseil de la 3me municipalité, en date du 19 courant, avis est donné que, mercredi, 1er juin prochain, il sera procédé à l'élection d'un alderman dans le quatrième district de la dite municipalité, en remplacement de Mr. Louis Bringier, dont le siège a été déclaré vacant. La dite élection aura lieu depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après midi, chez M. Jas. Buse, sur le chemin du bayou St-Jean. Sont nommés inspecteurs MM. Jas. Buse et Nicolas Fortin Jr. et greffier Augustin Charles Fortin.
21 mai D PRIEUR—maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.
LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de six piastres par baril; en conséquence, les boulangers donneront, d'après le tarif, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 30 du courant, quarante deux onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin pèseront vingt-cinq pour cent en sus.
30 mai D. PRIEUR, maire.

SUCCESSION d'Euphrasie Soubie f. d. c. l.—Les personnes à qui il pourrait être dû par la succession de feue Euprasie Soubie f. d. c l. Sont priées de faire connaître dans le délai de dix jours le montant de leurs réclamations, au bureau du shérif à M. F. Buisson. 31 mai—3,10j.

A VENDRE—Cinq Lustres d'occasion convenable, pour café ou salle de danse. S'adresser à la salle de bal encoignure Bourbon et Orléans, ou au soussigné, rue Bourbon, no. 238, entre Ste-Anne et Dumaine. [31 mai—3] J. A. LAUBUZE.

ON offre à louer pour une ou plusieurs années la belle batture en face de l'habitation Foucher, à environ 5 milles audessus de la Nouvelle-Orléans. Cette batture est propre à y établir un chantier.
Pour les conditions s'adresser sur les lieux à
31 mai EDOUARD [illegible]

POUR LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur ROB ROY, tirant peu d'eau et ayant une chambre haute, commandé par le capitaine [illegible], est prêt à recevoir du fret, partira samedi matin, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
31 mai FORSYTH, GOODWYN & FORDS.

POUR MOBILE, Biloxi, &c.—Le bateau à vap. MERCHANT, quittera le débarcadère du Rail Road jeudi, 2 juin, après l'arrivée des chars partis à 8 heures a. m. pour la Mobile, touchant à Biloxi et autres endroits. Pour passage, s'adresser au capitaine Swiler, ou à
31 mai JOHN KILSHAW, Jr. Agent.

Pour Martinsville, Attakas et les ports intermédiaires—Le steamer neuf et bon marcheur TECHE, capit Doug, prendra son fret et partira mercredi, 1er juin, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 mai GRAY, DURRIVE & Co.

POUR NEW YORK—Le brick CORAL, de 127 tonneaux, ne calant que 9 pieds d'eau avec la cargaison, peut encore recevoir environ 400 barils. Pour ce fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis ou à
1 juin EASTMAN & BROTHERS, 30 V. Levée.

POUR PORT-AU-PRINCE—Le brick fin voilier, CHANCE, capitaine Lemotte, peut encore recevoir du fret et environ 10 passagers. S'adresser à
1 juin HARROD & QUARLES, 24, Douane.

POUR TAMPICO.
La golette am. Atlantic, cap. Hughes ayant la plupart de son chargement, partira jeudi prochain. S'adresser au capitaine ou chez M. Ziol, rue Bienville no. 83 entre Royale et Bourbon.
31 mai.

Pour Austin's Colony (Texas)—La golette neuve fine voilière URCHIN, capit Bridges, partira mardi, le 31 du courant. Pour fret de quelques barils ou passage, ayant de beaux emménagement, s'adresser à bord, en face la rue St Pierre ou à WILLIAM BRYAN,
30 mai no 36 Vieille Levée.

POUR LE HAVRE, (passage seulement) Le navire, fin voilier CORIOLANUS, capitaine, peut prendre huit passagers. S'adresser à bord ou à
30 mai A. ST. GEORGES.

POUR LA HAVANE—Le brick SARAH, capitaine Fancele, partira pour le port susdit, mardi prochain, 31 du courant. Pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 50, ou à
30 mai R. GRONING & Co.

POUR BRAZORIA Texas—La golt fine voilière, SHENANDOAH, capitaine Moore, ayant une grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à WM. BRYAN,
30 mai 36, Nlle.-Levée.

POUR BRAZORIA (Texas).—La golette JULIUS CESAR, partira le 31 mai. Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face le poteau no. 59, ou à
28 mai JAMES REED & Co. 35 Royale.

60 ACTIONS de la Banque des Artisans et Commerçans, à vendre par KENNEDY, DUREL & Co,
31 mai—3 53, rue Toulouse.

CAFE, Cigarres, &c—1200 sacs café fin vert de Santiago; 850 de Havane; 30 balles vuelta abajo, tabac; 120,000 cigarres supérieurs, à vendre par
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
31 mai 27 rue Toulouse.

AVIS—On donnerait un bon loyer pour une domestique qui serait bonne cuisinière et parfaite blanchisseuse, et repasseuse. S'adresser au no. 198, rue Bourbon. 31 mai—3

A LOUER—Un mulâtre de 16 ans, et d'un bon naturel, comme domestique de maison.
JOS. BARTHET,
31 mai—3 30, rue Toulouse.

MAISONS A LOUER
OU A VENDRE A L'AMIABLE.
1o. une maison en brique à l'encoignure des rues Royale et Quartier; sur la quelle était établie la forge de M Moreau. Sur le derrière de la maison est une vaste bâtisse à étage avec logemens très propres et commodes.
2o. Une maison située dans la rue Casacalvo entre la rue Montégut et Clouet composée de 6 appartemens avec galerie très large sur deux faces, une cour carrelée et un jardin.
S'adresser à L. Morgan chemin du Bayou près la rue des Remparts, no. 23. 31 mai—3 f.

15 PIASTRES DE RECOMPENSE.
PERDU—Un CHEVAL de d ay. alezan léger, de 5 ans, le dos un peu écorché, une marque blanche sur le nez de la grandeur de la main; le pied droit de derrière blanc jusqu'à la première jointure. Le dit cheval a quitté son écurie mercredi, 25 du courant. La récompense promise sera payée à quiconque le ramènera à STEPHEN W TURNER.
140, Vieille Levée, cabaret du Cheval Volant.
31 mai—3

VOITURES—Dépôt de voitures de la Louisiane—Nos. 46 et 48, rue Royale—Mess. Beach & Co. ont en magasin, un grand assortiment de Voiture, comprenant toute espèce de modèles, parfaitement choisies pour ce marché, à vendre à des prix modérés et à des conditions libérales. 31 mai

ACTIONS des Assurances de l'Ouest, en demande par THOMAS FELLOWS.
31 mai—3

AVIS—Une assemblée des actionnaires du steamer Merchant aura lieu au bureau de l'Assurance de l'Océan, mercredi, le 1er juin, à midi, pour déclarer un dividende et pour d'autres objets; les actionnaires sont priés d'apporter leurs reçus ou preuves au capital.
30 mai JOHN KILSHAW, jr.

Compagnie d'Assurances de l'Océan.
MR. GEORGE EUSTIS ayant fait la demande du renouvellement du certificat no 13 de 15 actions du capital, perdu ou égaré, il est notifié par les présentes qu'un nouveau certificat lui sera délivré, à moins que l'original ne soit produit dans le délai de 3 mois. 30 mai W. TUFTS, secrétaire.

Cavalerie d'Orléans 1814-15.
LA compagnie montera à cheval Dimanche prochain, 5 juin, à 7 heures et demi du matin, en grande tenue, pantalons blancs et équipement complet. Le lieu du rendez vous est la place d'Armes.
Par ordre du capitaine.
31 mai—3 JOSEPH CUVILLIER, maréchal des logis chef

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 31 Mai 1836
LA clôture des livres de souscriptions devant avoir lieu le 6 juin prochain, les souscripteurs au fonds capital de cette Banque sont invités à completter leurs titres sous le plus bref délai et à faire estimer les propriétés qu'ils offrent en garantie.
31 mai J B PERRAULT, caissier.

Compagnie du Railroad et de Banque d'Atchafalaya.
CETTE institution achète des traites et lettres de change sur New York, Philadelphie et Boston, à 60 jours de vue.
31 mai ROBERT G. DIXON, caissier,

Compagnie du Railroad et de Banque d'Atchafalaya.
CETTE banque fournit des traites sur New York à soixante quinze jours de date
31 mai ROBERT G DIXON, caissier.

Compagnie du Railroad et de Banque d'Atchafalaya.
IL est notifié aux actionnaires par les présentes qu'un paiement de cinq piastres par action du capital sera dû et exigible lundi 6 juin Chaque actionnaire devra se présenter à la caisse de la Banque, no 39, rue du Camp. 31 mai ROBERT G DIXON, caissier.

SUCCESSION de R. Pujoli alias Boileau.
—Avis: les personnes ayant des réclamations contre la susdite succession sont priés de les présenter duement authentiqués à M Pierre Roy, rue St. Philippe entre Levée et Condé, curateur de ladite succession au soussigné.
31-3 JOHN L THIELEN, avocat du curateur.

AVIS.—Les créanciers de la succession de feu George Bossié père, décédé ab intestat dans la paroisse St. Jean Baptiste, sont priés de faire connaître au bureau du greffier de la Cour des Preuves de la dite paroisse, dans les quinze jours qui suivront cette date, le montant de leur créance.
Paroisse St. Jean Baptiste, le 14 mai 1836.
28 mai—15 T. LE BLANC

A LOUER A BAIL—Une jolie propriété située à Biloxi, dans le centre du village, vis à vis la passe et l'île à chevreuil, entre les wharfs de M. Henry Kroon et Caillavet.
La situation de cette propriété est sans contredit une des plus agréables de l'endroit, tant sous le rapport du site que pour la facilité avec laquelle on peut aborder le rivage. Sur cette propriété se trouvent deux maisons de plusieurs appartemens chacune, le tout bien entouré. S'adresser rue Bourbon, entre Dumaine et St. Philippe, no. 279. 30 mai—4

CHARBON DE FORGE de la meilleure qualité, à vendre en lots convenables aux acheteurs, à bas prix, par W E & R MURPHY,
30 mai 133, Bassin.

MR. J. J. JANDOT, ayant donné sa démission au couvent, a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il pourra disposer de ses matinées, trois fois par semaines pour les personnes qui désireraient prendre des leçons soit de piano ou de flûte.
30 mai—6

LE soussigné étant sur le point de partir pour France prévient le public qu'il a donné sa procuration à M Delachaise, chargé de ses affaires pendant son absence. Les personnes à qui il doit sont priées de présenter leurs comptes, et celles qui lui doivent de venir payer dans le plus court délai.
30 mai—3 J. CASENEUVE.

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pensylvanie.
LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeurs de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 293, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.
Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures, connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.
Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.
Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans.
REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m No. 203, Market st. Philadelphie.

FARINE—150 Barils farine superfine, en magasin et à vendre par
30 mai [illegible]

Ventes à l'Encan.

PAR HEWLETT & BRIGHT.
Vente de Propriétés de grande Valeur.
IL sera vendu jeudi, 2 juin, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après, bien situées dans le faubourg Marigny, à la distance d'un îlet du chemin à coulisses, et environnées de propriétés bâties. Les terrains qu'on y construirait produiraient un bel intérêt savoir:
Six terrains nos. 16, 17, 18, 19, 20 et 21, formant l'encoignure des rues Marigny et Amour, les numéros 16 17, 18 et 19, ayant chacun 26 pieds de face à la rue d'Amour, sur 104 pieds de profondeur; le no. 20 a 27 pieds 3 1/2 pouces de face à la rue d'Amour, sur 104 pieds de profondeur et face à la rue Marigny, formant l'encoignure, le no. 21 a 26 pieds sur la rue Marigny et 131 pieds de profondeur, entre les rues Grands Hommes et Amour; le tout ensemble étant 131 pieds 3 1/2 pouces de face à la rue Marigny.
Les banquettes sont faites en briques; les terrains sont enclos par une palissade avec une grande porte et une petite. Les maisons dans ce quartier se louent facilement et lesdits terrains sont situés dans l'un des quartiers les plus agréables de ce faubourg.
Les plans sont déposés à la Bourse.
Conditions: 8, 16 et 24 mois de crédit, en billets par sommes à la convenance des vendeurs, endossés à leur satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant M. Carlisle Pollock, notaire public. 1 juin—2

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le mercredi, 15 juin, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Deux Lots de Terre situés sur le chemin du Bayou, entre les rues Plauché et St. Claude, vis-à-vis la rue Tremé, mesurant chacun 31 pieds 6 pouces de face, sur 263 pieds de profondeur, et si l'on voulait ouvrir la rue Tremé et du Quartier, elles passeraient exactement sur ces deux terrains, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le tout conformément au plan déposé à la Bourse.
Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 1 juin

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu le jeudi, 2 juin, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Hypolite, nègre de Baton Rouge, âgé de 17 ans, cocher, charretier, laboureur et propre à tout les travaux d'une habitation.
Conditions, à la vente. 1 juin

PAR L. LECARPENTIER.
IL sera vendu Mercredi, 1er. juin, à 11 heures précises du matin, à son magasin d'encan, Fromages de Gruyère; do Tête de Morte. 1 juin

PAR JOHN M. BACH.
IL sera vendu cet après midi, à 4 heures, dans la rue Bourbon, entre les rues Bienville et Conti, une quantité de meubles, consistant en lits et convertures de lits, bureaux, armoires, etc. le tout vendu sans réserve. 1 juin

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi le 17 de juin courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, 3500 acres de terre situés sur le côté Est de la baie de la Mobile, à 12 milles de distance de la Mobile.
Une grande partie de ces terres se trouve située dans le voisinage de la ville d'Alabama et sera vendu par lot de dix acres. Conditions à la vente. Le plan de ladite propriété est exposé à la Bourse Hewlett.
1 juin

Faillite Malcolm McCollum.
PAR FERNANDEZ & WHITING.
IL sera vendu aujourd hui, mercredi 1er de juin, à 10 heures du matin, au no 29, rue de la Vieille Levée, pour clôre le restant des marchandises, consistant en linges faits, chapeaux, bottes, souliers et brodequins, &c. &c. ainsi les agrès et comptoirs de deux magasins. Conditions à la vente. 1 juin

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu samedi, 4 juin prochain, à midi, à la bourse de Hewlett,
Un lot de terre de grande valeur situé entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, mesurant 26 pieds 10 pouces et 4 lignes de face au chemin public et 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de face à la rue Gallatin, sur une profondeur de 119 pieds 8 pouces à la ligne supérieure et 116 pieds 1 pouce et 6 lignes à la ligne inférieure, le tout conformément à un plan déposé à la Bourse de Hewlett.
Ledit lot est entouré et est borné d'un côté par la maison de MM. Lizardi et de l'autre par celle de M R Trudeau.
Conditions de la vente: L'acquéreur prendra le lieu et place du vendeur pour le paiement des billets émis pour le prix d'achat et les intérêts dûs sur les deux premiers billets échus. Il jouira du privilège de remettre à 20 ans le paiement des trois derniers billets conformément à une résolution du conseil de ville.

Premier billet échu le 1er février 1835 de	$2352 20	
Intérêts au 1er juin	188 25	
		$2,541 45
Second billet échu le 1er février 1836 de	$2,486 40	
Intérêts	59 72	
		2,546 12
3e billet payable le 1er fév. 1837 de		2,619 60
4e do. do do 1838 de		2,752 80
5e do do do 1839 de		2,856
		$13,315 97

Le surplus payable en un billet à six mois endossé à la satisfaction du vendeur. 31 mai—5

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu vendredi, 4 du courant, à 10 heures, au no. 111, rue des Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine, une quantité de meubles de maison, consistant en sofas, armoirs, tables, chaises, bureaux, &c., et des ustensiles de cuisine.
Conditions, à la vente. 31 mai

PAR F DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu, pour cause de départ, le jeudi 2 juin, à midi, à la Bourse Hewlett, les ESCLAVES suivants:
Sophie, négresse nation Congo, âgée de 40 ans, depuis son enfance dans le pays, bonne cuisinière, parfaite marchande de lait, et très fidèle;
Sophia, griffonne créole, âgée de 18 ans, avec son enfant âgé d'un mois, bonne domestique de maison, sachant faire la cuisine, et un peu de tout.
Fani, négresse créole âgée de 15 ans, bonne gardienne d'enfans, bonne domestique de maison, sachant passablement coiffer et faire un peu la cuisine, très intelligente
Jessey, nègre américain, âgé de 20 ans, depuis longtemps dans le pays, bon cocher, bon charretier et excellent vacher, enclin à la boisson.
Jn. Boul [dit] Henry, négrillon créole, âgé de 10 ans, domestique très intelligent, et disposé à faire un bon jockey.
Tous ces domestiques sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Et le même jour, à 4 heures après-midi, on vendra, rue Royale No. 125, dans une des maisons des Architectes, entre Ursulines et Hôpital, un Ameublement complet, une superbe Pendule à musique, avec ses candelabres.
Conditions—Les esclaves à six et douze mois de terme, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 25 mai—5

PAR P. A. GUILLOTTE.
IL sera vendu jeudi, 2 juin, à dix heures du matin, aux Trois Sœurs, rue du Camp, 12 vaches laitières et leurs veaux; ces vaches sont toutes créoles. Plus, 4 mules. Conditions, comptant
Aussi, au même lieu par M. BARNETT, Senior, 50,000 piedsplanches de pin et cypre; 460 barils charbon: une quantité de tabac en ballots; diverses vices.
31 mai—2

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mercredi, 1er. juin, à 10 heures du matin, à son encan, pour le compte de qui il appartiendra, 50 balles de Foin avarié, et à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis à vis la rue Jefferson, une quantité de voiles et cordages. 31 mai

Vente de propriétés immobilières de grande valeur.
PAR THOS. C. CASH & Co.
IL sera vendu à l'encan jeudi prochain, 2 juin, à midi, à l'Arcade de Banks, l'élégante résidence de M J G Banks, située dans la rue des Magasins, encoignure Lacourse.
Huit terrains de grande valeur avec les améliorations, situés à l'encoignure des rues Edward et Constance.
Sept terrains de valeur, dans l'îlet faisant face à la place Annonciation.
Six terrains de valeur sur la rue Constance, entre les rues Melicerte et Barthelemy.
Deux îlets dans le faubourg Livaudais.
Un grand nombre de terrains dans la ville de Lafayette, etc. etc. 28 mai—5

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, 3 de juin, à 10 heures, du matin rue de la Vieille Levée, no 21, le fonds de magasin de confiseur appartenant au soussigné, consistant en liqueurs, sirops, vins étrangers, anisette, sucre et plusieurs autres articles convenables pour les grocers; aussi le bail de la maison jusques au premier novembre. Les personnes qui avant cette époque voudront traiter à l'amiable pourront s'adresser au soussigné. Conditions à la vente.
27 mai—7 A. LACOUTURE.

PAR M. BARNETT Jr.
IL sera vendu, vendredi 3 juin, à midi, à la Bourse Hewlett,
Un Terrain de valeur avec une maison, situés à Lewisburg, paroisse St. Tammany, sur les bords du lac Pontchartrain.
Le terrain mesure un demi-arpent et 21 pieds de face à l'avenue du lac, sur 8 arpens 21 pieds 7 pouces de profondeur.
Il y a sur le dit terrain, une maison de 46 pieds de façade sur 35, composée de deux appartemens, un corridor de 12 pieds de large, un cabinet et une cave; le tout bâti en briques entre poteaux, excepté la cave qui est toute en brique. La maison, récemment peinte, est dans le meilleur état. On peut consulter un plan des localités à la bourse.
Condition—A la vente. 30 mai.

A LOUER (jusqu'au 1er. novembre)
Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux [...] chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.
Loyer modéré, on peut en prendre possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

LE soussigné partant pour France prie les personnes qui lui doivent d'avoir à payer; celles qui auraient des réclamations à lui faire de se présenter de suite, et en son absence, à Mr. Ger. Plessy, son chargé de pouvoir.
Mr. Le Recouvreur, pharmacien, le représente à sa pharmacie et continue à la gérer. Ses talents, son exactitude et son intégrité à remplir les obligations que lui imposent sa profession, lui ont acquis toute ma confiance, et sont autant de garanties pour les personnes qui daigneront l'honorer de la leur.
30 mai—8 JH. LAVENUE.

QUATRIEME dividende de Wm. Kenner & Co—Un dividende de quatre pour cent sera payé aux créanciers de ladite faillite, en se présentant.
30 mai—3 RICHARD RELF, syndic

FARINE—300 barils superfine à vendre par
31 mai G. DORSEY.